

DÉCLARATION DE PROJET RELATIVE À L'EXTENSION DE LA ZONE D'ACTIVITES « EN BERCAILLE » À VILLENEUVE-SOUS-PYMONT ENTRAINANT LA MISE EN COMPATIBILITE DU PLU DE VILLENEUVE-SOUS-PYMONT

Pièce n° 3

Pièces administratives de l'enquête publique

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BESANÇON

30, rue Charles Nodier 25044 BESANCON CEDEX 3 Téléphone: 03.81.82.60.00

Télécopie: 03.81.82.60.01

Greffe ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 - 13h30 à 16h30

<u>Dossier n°</u>: E22000076 / 25 (à rappeler dans toutes correspondances)

ASP = Me BERTON

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUETEUR

Besancon, 10 1401/2023

DRIGINAL:

TOPIE A:

H. GUY

Monsieur le président

Monsieur le président

ESPACE COMMUNAUTAIRE

Monsieur le président

AGGLOMERATION

4 avenue du 44ème Régiment d'infanterie

39000 LONS-LE-SAUNIER

FILDS.

ARRIVÉ LE

3 1 JAN. 2023

Objet : la déclaration de projet relative à l'extension de la zone d'activités «En Bercaille » emportant mise en comptabilité du plan local d'urbanisme de la commune de Villeuneuve-sous-Pymont

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le président du tribunal a désigné Monsieur Jean-Luc MILLET, demeurant 11 rue Braillard, DOLE (39100) (tel : 03 84 82 28 17 ; portable : 06 42 41 81 32) en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique citée en objet.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R. 123-9 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les lieux, jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BESANÇON

23/01/2023

N° E22000076 /25

Le président du tribunal administratif

Décision désignation commissaire enquêteur

Vu enregistrée le 23/12/2022 et complétée le 18/01/23, la lettre par laquelle Monsieur le président de l'Espace communautaire Lons Agglomération demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet : la déclaration de projet relative à l'extension de la zone d'activités « En Bercaille » emportant mise en comptabilité du plan local d'urbanisme de la commune de Villeuneuve-sous-Pymont ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2023 ;

DECIDE

- <u>ARTICLE 1</u>: Monsieur Jean-Luc MILLET est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.
- ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.
- ARTICLE 3: La présente décision sera notifiée à l'Espace communautaire Lons Agglomération et à Monsieur Jean-Luc MILLET.

Frit à Besançon, le 23/01/2023

La vice-présidente,

S. Grossrieder

Pour copie conforme La gréffiere en chef Par délacation R Courlet

Département du Jura Communauté d'Agglomération



Direction
Urbanisme Habitat Cadre de vie

Arrêté E-2023-0009

Objet:

Arrêté d'ouverture de l'enquête publique portant sur l'intérêt général d'une extension de la Zone d'Activités « En Bercaille" » à Villeneuve-sous-Pymont et sur la Mise en Compatibilité (DPEMC) du PLU de Villeneuve-sous-Pymont

Le Président d'Espace Communautaire Lons Agglomération

- VU l'article L 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- VU la délibération du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020 déléguant au Président l'ensemble des attributions prévues à l'article précité,
- VU le Code de l'Urbanisme notamment ses articles L.153-49 à L.153-59 et R.153-13 à R.153-17,
- VU le Code de l'Environnement et notamment ses articles L.123-1 à L.123-18 et R.123-1 à R.123-27 relatifs à l'enquête publique,
- VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 26 août 2021 prescrivant une procédure de Déclaration de Projet Emportant Mise en Compatibilité du PLU de Villeneuve-sous-Pymont,
- VU la délibération du Conseil Municipal de Villeneuve-sous-Pymont en date du 30 août 2021 validant le principe d'une mise en compatibilité du PLU de Villeneuve-sous-Pymont, conduite par ECLA,
- VU le PLU de Villeneuve-sous-Pymont approuvé le 22 février 2017, modifié le 26 septembre, le 07 novembre 2018 et le 23 septembre 2020,
- VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 24 février 2022 définissant les modalités de la concertation préalable dans le cadre de la Déclaration de Projet Emportant Mise en Compatibilité du PLU de Villeneuve-sous-Pymont,

PRÉFECTURE DU JURA REÇU LE :

0 2 MARS 2023

Loi du 2 Mars 1982

- VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 17 novembre 2022 transférant la compétence planification en matière d'urbanisme à ECLA,
- VU la décision n°E22000076/25 du 23 janvier 2023 de M. le Président du Tribunal Administratif de Besançon désignant M. Jean-Luc MILLET en tant que Commissaire Enquêteur chargé de conduire l'enquête publique ayant pour objet la déclaration de projet relative à l'extension de la Zone d'Activités « En Bercaille » emportant Mise en Compatibilité (DPEMC) du PLU de Villeneuve-sous-Pymont,
- VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 23 février 2023 précisant que la compétence relative aux documents d'urbanisme relève désormais de la compétence d'ECLA,
- VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 23 février 2023 tirant le bilan de la concertation concernant l'intérêt général d'une extension de la Zone d'Activités « En Bercaille » emportant Mise en Compatibilité (DPEMC) du PLU de Villeneuve-sous-Pymont,
- VU le dossier d'enquête publique portant à la fois sur l'intérêt général d'une extension de la Zone d'Activités « En Bercaille » à Villeneuve-sous-Pymont et sur la mise en compatibilité du PLU de Villeneuve-sous-Pymont,

ARRÊTÉ:

- Article 1: Il sera procédé dans les conditions fixées par le présent arrêté à une enquête publique préalable portant à la fois sur l'intérêt général d'une extension de la Zone d'Activités « En Bercaille » et sur la mise en Compatibilité du PLU de Villeneuve-sous-Pymont, du vendredi 17 mars 2023 à 9h00 au mardi 18 avril 2023 à 17h00, soit pendant une durée de 33 jours consécutifs.
- <u>Article 2</u>: Monsieur Jean-Luc MILLET, désigné par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal Administratif en date du 23 janvier 2023, assumera les fonctions de Commissaire Enquêteur.
- Article 3: Le dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête seront mis à disposition en Mairie de Villeneuve-sous-Pymont (siège de l'enquête publique), située 129 rue du Village à Villeneuve-sous-Pymont (39570) pendant toute la durée de l'enquête, afin que chacun puisse en prendre connaissance et y apporter ses observations. Ces documents seront consultables aux heures habituelles d'ouverture de la Mairie, ainsi que lors des permanences du Commissaire Enquêteur.

Le dossier sera également consultable au siège d'ECLA, Hôtel d'Agglomération, sis au 4 avenue du 44^{ème} RI à Lons-le-Saunier (39000), ainsi que sur le site internet d'ECLA : https://www.ecla-jura.fr/

Des informations peuvent être demandées auprès de Madame Mélanie BERTON à la Direction Habitat Urbanisme Cadre de Vie d'ECLA au numéro de téléphone suivant : 03.84.47.85.66 et à l'adresse mail : mberton@ecla-jura.fr

Le Commissaire Enquêteur se tient à la disposition du public pour recevoir ses observations lors des permanences qu'il tiendra à la Mairie de Villeneuve-sous-Pymont aux jours et heures suivants :

- Vendredi 17 mars de 9h00 à 12h00 ;
- Jeudi 30 mars de 16h00 à 19h00 ;
- Mercredi 12 avril de 9h00 à 12h00 ;
- Mardi 18 avril de 14h00 à 17h00.

Pendant la durée de l'enquête publique, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- <u>sur le registre papier d'enquête publique établi</u> sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés préalablement par le Commissaire Enquêteur, mis à sa disposition aux jours et heures habituels d'ouverture au public et lors des permanences du Commissaire Enquêteur en Mairie de Villeneuve-sous-Pymont;
- par voie postale en adressant un courrier à Monsieur le Président d'ECLA au siège d'ECLA à : Hôtel d'agglomération, 4 avenue du 44^{ème} RI à Lons-le-Saunier (39000);
- par courrier électronique à l'adresse suivante : pluvilleneuve@ecla-jura.fr

A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos et signé par Monsieur le Commissaire Enquêteur. Il rencontrera dans la huitaine le responsable du projet et lui communiquera sur place les observations écrites ou orales consignées dans un procèsverbal de synthèse, en l'invitant à produire, dans un délai de 15 jours, ses éventuelles observations. Dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra l'ensemble de ses conclusions à Monsieur le Président d'Ecla avec copie au Président du Tribunal administratif.

Une copie du rapport sera transmise à Monsieur le Préfet par les soins d'ECLA.

Le rapport de Monsieur le Commissaire Enquêteur sera tenu à la disposition du public en Mairie de Villeneuve sous Pymont pendant 1 an et sur le site internet d'ECLA.

- Article 5: Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier de demande de déclaration d'intérêt général et de mise en compatibilité du PLU de Villeneuve-sur-Pymont auprès d'ECLA (Hôtel d'agglomération, 4 avenue du 44ème RI à Lons-le-Saunier 39000).
- Article 6: Les observations du public sur l'intérêt général du projet et la mise en compatibilité du PLU de Villeneuve-sur-Pymont sont consultables pendant la durée de l'enquête à la Mairie de Villeneuve-sur-Pymont et sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande, pendant la durée de l'enquête, par demande formulée auprès d'ECLA selon les modalités indiquées à l'article précédent.

Les observations transmises par voie électronique sont consultables sur le site https://www.ecla-jura.fr/

Article 7:

Le présent arrêté sera affiché aux lieux habituels de la Mairie de Villeneuve-sous-Pymont et au siège d'ECLA pendant toute la durée de l'enquête publique et au moins quinze jours avant son début.

Un avis sera inséré dans deux journaux locaux diffusés dans le Département et habilités à recevoir les annonces légales quinze jours au moins avant le début de l'enquête. Ces formalités seront effectuées au plus tard le 2 mars 2023 et certifiées par le Président.

L'insertion dans la presse locale devra être renouvelée dans les conditions ci-dessus avant l'expiration d'un délai de 8 jours suivant l'ouverture de l'enquête.

Un exemplaire de tous les journaux ayant délivré ces deux annonces sera joint au dossier dès leur parution.

Dans les mêmes conditions de délai et de durée, il sera procédé par le maître d'ouvrage à l'affichage du même avis sur les lieux prévus pour la réalisation du projet. Les affiches portant cet avis devront être visibles et lisibles depuis la voie publique et être conformes aux caractéristiques et dimensions fixées par l'arrêté ministériel du 09 septembre 2021.

Article 8: A l'issue de l'enquête publique, le projet de Déclaration de Projet Emportant Mise en Compatibilité (DPEMC) du PLU de Villeneuve-sous-Pymont, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du Commissaire Enquêteur, sera approuvé par le Conseil Communautaire d'ECLA.

Article 9 Des copies du présent arrêté seront transmises pour attribution et exécution à :

- Monsieur le Préfet,
- Monsieur le Commissaire Enquêteur,
- M. le Maire de Villeneuve-sous-Pymont.

<u>Article 10</u>: Monsieur le Directeur Général des Services d'Espace Communautaire Lons Agglomération est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lons-le-Saunier, le 28 février 2023

ECLA

Lons Agglo

16).

Claude BORCARD

PRÉFECTURE DU JURA REÇU LE

0 2 MARS 2023

Loi du 2 Mars 1982

CHATEAU DE L'ÉTOILE

Une « corvée » solidaire des vignerons chez leur collègue décédé



Pas moins de 45 viticulteurs ont d'ores et déjà répondu présent pour aider aux travaux de taille de la vigne. Illustration Progrès/Cécile DEPLAUDE

C'est une tradition ances-trale chez les viticulteurs. Lorsqu'il y a des souffrances chez un ou plusieurs mem-bres de la profession, quelles qu'elles soient, un élan de so-lidarité se met rapidement en place pour donner un bon coup de main. C'est ce qui va se passer, vendredi 3 mars, au domaine du château de

Une aide fraternelle

Déià 45 viticulteurs se sont portés volontaires pour effectuer une corvée de taille de vignes sur une parcelle de l'exploitation. Une aide fraternelle, pour pallier, tant

que faire se peut, le terrible vide qu'a laissé derrière lui Alexandre Vandelle, depuis son décès en début d'année.

« Nous nous sommes réu-nis au sein de la société de viticulture. Nous nous sommes mis d'accord avec la famille pour aider au maximum. Il y a un gros boulot. De la taille, du décrochage, du liage. À la fin de cette matinée, nous ferons le point pur ce qu'il reste à faire pour sur ce qu'il reste à faire pour, éventuellement, faire une nouvelle corvée », relate Patrick Clavelin, vigneron au Vernois et ami du vigneron

BESANCON

Incendie à Planoise : elle extrait à temps son voisin handicapé des fumées



Illustration Progrès/Maxime JEGAT

Cette habitante de Planoise, à Besançon, n'a pas tergiversé. Un réflexe sans doute décisif. L'alerte a été donnée, mercredi 1" mars, vers 8 h 15 : une épaisse fumée s'échappait de l'immeuble du 1, rue du Languedoc à Besançon.

Une vingtaine de sapeurs-pom-piers sont dépêchés sur place. Mais cette voisine n'a pas attendu leur arrivée pour réagir. La rive-raine a extrait son voisin handicapé d'une situation qui devenait dangereuse. L'origine du sinis-tre ? Des aliments laissés sur une plaque de cuisine, qui ont fini par prendre feu.

Les sapeurs-pompiers ont pris en charge 7 personnes gênées par la fumée, tout en procédant à la ventilation des lieux. Les poli-ciers et les agents d'Enedis étaient également présents sur les lieux.

AVIS

Avis administratifs

ECLA

Avis d'enquête publique portant sur l'intérêt général d'une extension de la Zone d'Activités « En Bercaille » à Villeneuve-sous-Pymont et sur la Mise en Compatibilité (DPEMC) du PLU de Villeneuve-sous-Pymont

Par arrêté. M. le Président d'ECLA a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur l'intérit général d'une extension de la Zone d'Activités » le Bercaille » d'Ulleneuve-sous-Pymont et sur la Mise en Compatibilité (DPEMC) du Plan Local d'Urbanisme de Villeneuve-sous-Pymont. Lleu d'enquête publique » Mairie de Villeneuve-sous-Pymont 19570). Du vendredi 17 mars 2023 à 9600 eu mard 18 avril 2023 à 17600. Le Président du Tribunal Administratif de Besançon a désigné M. Jean-Luc MILLET en qualité de Commissaire Enquêteur. L'ensemble des pièces du dossier d'enquête publique est consultable:

En version papier : en Mairie de Villeneuve-sous-Bussanch des

L'ensemble des pieces du deserre à enquere publique est consultable :

'En version papier : en Mairie de Vilèneiuve-sous-Pyrnot et au siège d'ECA- Môte d'Agglomération, 4 avenue du 44ème fil à Lors-le-Saunier :

'En version informatique : sur le site internet d'ECLA ; https://www.acla-lura.tr/
Le commissaire enquêteur tiendra une permanence en Mairie de Villenauve-sous-Pyrnott :

'Verdired 17 mars de 9800 à 12h00 ;

'Jedd 30 mars de 18700 à 12h00 ;

'Mercred 12 avril de 9800 à 12h00 ;

'Mercred 12 avril de 9800 à 12h00 ;

'Mercred 12 avril de 1900 à 12h00 ;

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations :

Perdant la durée de l'enquête, le plunic pourre une apris de cobervations.

* Sur le registre papier d'enquête publique mis à sa disposition en Maire de Villeneuve-sous-Rymont;

* Par voie postale en adressant un courrier à Monsièur le Président d'ECLA au siège d'ECLA et. Hotel d'agojomération, 4 avenue du 44ère Ri à Lors-le-Saunier (39000).

* Par courrier d'escronique à l'adresse sulvante puvilleneuvelèccie-jurait.

Des informations pauvent être demandées auprès de Mine Mélante BERTON à la Direction Habitat: Urbanieme Cadre de Vie d'ECLA: 133.84.47.85.86 ou mbertontéecia-jurait.

Droit de préemption urbain

ECLA

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

1- La délibération du 23/02/23 par laquelle le conseil communautaire délèque aux communes le DPU à l'exception des zones UX, UY, UL, AUX, AUY, et UE est affichée en mainte de Beaume, Bormay, Bird Cesancey, Chille, Chilly, Condamine, Conlège, Courbouzon, Courlans, Courlaoux, L'Etolle, Frebuans, Geruge, Gevingey, Lons, Macomay, Messie, Moiron, Montaigu, Montmorot, Pannessières, Perrigny, Le Pin, Publy, Revigny, St Dider, Tranat, Verges, Vernantos, Very, Villeneuve et à l'Hôtel d'Agglornération du 23/02/23 par laquelle le conseil communautaire délégue au Président l'exercice du DPU est affichée à l'Hôtel d'Agglornération pendant 1 mois

VIES DES SOCIÉTÉS

Constitutions de sociétés



GEORGES BLANC DIRECTION DE TRAVAUX

il a été constitué une société par acts sous seing privé Dénomination : GEORGES BLANC DIRECTION DE TRAVAUX. Forme : SAS d'Autherin de la Doye, 39300 Chapois. Objet : Drection de travaux dans le bâtiment, maîtrise d'oeuvre. Durée de la société : 30 année(e). Capital social fixe : 5000 euros Cession d'actions et agrément : Agrément des associés dans truis les cas.

Joseph de de la company de la

actions.
Ont été nommés :
Président : Monsieur Georges BLANC 4 Cheminde la Doye 38300 Chapols,
La société sera immatriculée au RCS de Lons le Saunier.

Extrait de jugement

TRIBÚNAL DE COMMERCE DE BOURG EN BRESSE 32 AVE ALSACE LORRAINE - CS 50317 01011 BOURG EN BRESSE CEDEX

Jugement du Tribunal de Commence de Bourg en Bresse en date du 15/02/2023 prononçant la reprise de la liquidation udiciaire de BUFFARD INDUSTRIES Fabrication de produits de lunetterde - La Doye 38400 LES ROUSSES ROS LONS LE SANNER 423 896 897
Liquidateur judiciaire - MJ SYNERGIE prise en la personne de Me DESPRAT 22 rue du Cordier BP 107 01003 Bourg-en-Bresse CEDEX

VOTRE CONTACT

APPELS D'OFFRES AVIS ADMINISTRATIFS ET ANNONCES LEGALES

04 72 22 24 25

lpral@leprogres.fr



Professionnels du Droit et du Chiffre en quelques clics publiez vos Annonces Légales partout en France.

LE PROGRES LEJOURNAL LEBIEN PUBLIC

leprogres.viedessocietes-eurologales.cem ntifiant * code d'accès sècurisé sur demande

0809 101 811

lpral@leprogres.fr



Vie de sociétés

7321027701 - VS

SELARL INTERNOT Me Emmanuel PHILIPPE

Notaire à DOLE (Jura) 32, avenue Georges-Pompidou

AVIS DE CONSTITUTION

Savant ade reçu par Me Emmanuel PHLIPPE (e 24 févirer 2023, a été constitué une Société civile immobilière ayant las caracteristiques sulvantes; Objet : Paccelté civile immobilière ayant las caracteristiques sulvantes; Objet : Paccepusition, l'argença, la promiété, la construction, l'aménagement, la promiété, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente de tous biens et droils rimobilières. Démourais objets de SSG IMMO. Démourais objets de l'acceptant de la construction de l'acceptant de la construction de la construction de la construction de l'acceptant de la construction de la const

Saunier.
Capital social : mille cinq cents euros (1 500 euros) en numéraire.
Toutes les cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.



SCCV DU VAL D'AMOUR

SCCV on Ilguldation au capital de 2 000 euros Siège social: 23, route d'Asmans 3120 C-IAUSSIN Siège de liquidation: 52, route de Dole 70100 GRAYLA-VILLE RCS Lons-le-Saunter 797 503 216

DISSOLUTION ANTICIPÉE

ANTICIPÉE

L'assemblée générale extractinaire

L'étaine is 14, 2022 a dieté la dissolution anticipée de la société à dissolution anticipée de la société à compiter de
eigeur et sa mise en liquidation antiable
sous le reigime convenitionnel dans les
adilibrations de ladite assemblée.

Elle a commé comme liquidateur David
BELLET-BRISSAUD domeurable

25, roude de blac, 70 100 Gary-la-Villa,
pour toute la dices par les des des des des la confidence de la contraction de liquidateur de la dices de la confidence de la contraction de liquidation, réaliser l'acid, acquitre le passif,
et l'a sutorisé à confinier les affaires en
cours et à en raggar de nouvelles pour los beochis de la lequidation.

Es afface de la fequidation aut finé
52, roude de la fequidation aut finé
avoir et de la fequidation aut finé
dance devir de la fequidation aut finé
avoir de la fequidation aut finé
dance devir de la fequidation aut finé
la disconsiste de la fequidation de la finé
la finé de la fequidation aut finé
la finé de la fequidation aut finé
la finé de la fequidation aut finé
la finé de la finé
la finé de la finé de la finé de la finé
la finé de la finé de la finé de la finé
la fi

7320780901 - VS



SCI AJPE

Sociéte civile inmobitère Au capital de 20 000 euros Siège social : 300, avenue Maréchal Juin 39100 DOLE 814 461 968 RCS Lons-Le-Saunier

GERANCE

Aux territes d'une déclarer, chartano, des associes en date du 5 décem-bre 2022, les associes en tipris acle de la démission de M. Eric PAGNIER de son mandat de cogérant en date du même (out. Mention sera portée au RCS de Lons-le-Saunier.

7320805601 ~ VS

GUYOT

Société à Responsabilité Limitée au capital de 13 720 euros Siège social : 60, Grande Rus 39 270 PIMORIN

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Au terme d'une délibération en date du 31 octobre 2022, la collectivité des associes, après avoir entenduler apport de l'équidatour. M. Gormain GUYOT, sur l'ensemble des opérations de liquidatour, approuve les opérations et réalises dans ce rapport et le compte définité du qu'il est présent, faisant ressort un solde négatif de 31 113 outros. La collectif des associes a constaté la clôture de la liquidation de la SOCIÉTÉ A RESPONSABUTE Unitée GUYOT don't la personne morale casse d'existe à compte du 31 octobre 2019.

don't la personna riccale casse d'existe à compler du 31 estobre 2022. Le dépôt des actes et pièces relation à figuidation sera effectué au Greffe du braunai de commerce de Lons-le-Bau-nier.

Le Uguldateur.

7320933301 - VS

MARÉCHAL T.P.

Société par actions simplifiée au capital de 100 000 euros Siège social : 19, route de Saint-Loup 39120 PESEUX 414 068 056 RCS Lons-le-Saunier

POURSUITE ACTIVITÉ

Aux termes d'une délibération en date du 20 juin 2020, l'assemble générale extraordhaire des associés, statuant en application de l'article L'255-248 du Code de commerce, a décidé qu'in r'y avait pas lieu à dissolution de la société. Le Courant pas lieu à dissolution de la société. Le Président.

BATIEX

Société par actions simplifiée Au capital de 5 000 euros Siège social : 49, ruo Louis-le-Grand 39140 BLETTERANS 845 197 706 PGS Lons-le-Saunier

CAPITAL SOCIAL

Aux termes de l'assemblée générale du 20 janvier 2023, à résuite que le capi-tal social a éle reduit d'une somme da 2 000 euros par voia de rachat et d'annu-lation de 200 tilres, Cette décision entraîne la publication

des martions sulvantas : Ancienne mention : 6 000 euros. Nouvelle mention : 4 000 euros, Mention sera falte au RCS ; Lons-le-Saurier.

Pour avis, Charles EUVRARD.

Étude de Me Emmanuel PHILIPPE

Notare associé a Dole (Jure) 32, avenue Georges-Pompidou

AVIS

DE CONSTITUTION Suivani acte recu par Me Emmanuel PHILIPPE le 22 février 2021, a été coratule une société chée mandalités ayant les caractéristiques suivantes : objet : l'acquisition, l'apport, la propriété, la construction, l'améragement, la doministration, la location et la wenie de tous biens et droits immobilers. Demonration sociale : LOZA. Demonration sociale : LOZA. 120. nue des Carles. Ourée : 98 améss à compler de son immatriculation au RCS de Lons-le-Saunter.

immatriculation au RCS de Lons-le-Saunter. - Capital social : mille euros (1 000 eu-ros) en numéraire.

ros) en numéralre.

Les parts sont librement cessibles entre associés et au profit de l'ascendant ou du descandant d'un associé, toutes les autres cessions sont soumses à l'agrement préalable à l'unanimité des associés.

7320754601 - VS



LA PETITE DOLOISE

Sociaté à responsabilité limitée À associé unique Au capital de 15 000 euros Siège social : 1, rue Baron-Bouvier 39100 DOLE 898 100 532 RCS Lons-le-Saunier

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Saton um dócialon de les avel 2022, l'associée unique a décide le discoluir o anticipire de le socialé à compler du même jour et sa mise en liquidation amable sous le négleme conventionnel. Mem Chinaz TISON-GROSRICHARD, demeurant 5, rue du Hameseu, 77450 Montry exercera les fonctions de liquidation et parvenir à la clôture de cello-ci.

cello-d.
Le slèga de la liquidation est fixé 5, rue du Hameau, 77450 Montry, adresse où doit aire envoyee la correspondance.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront de posès au RCS du Greffe du TC de Lons-le-Saunier.

7320987501 - VS



AVIS DE CONSTITUTION

DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acle
sous seing privé, en date du 24 feviter 2023.
Dénomination : DONNET ERMELINE.
Forme : Société à Responsabilité
L'artiète Unipersonnelle.
Siège social : 5 81s, rue Centrale,
Objet : Vonte sur internet, marchés,
foires et salons, d'aliments, complements alimentiese, soins et accessoires pour chieris, chasta, chavatax et lous
types d'animents; (Ivraison deadis produtts en boutique et à demicille, Soins at
massages priysiothérapeutiques pour
arimatux et humains.
Durée de la société : 90 années.

animaux et humains. Durée de la société : 90 années. Capital social fixe : 3 000 ouros. Gérant : Mme Ermeline DONNET, de-meurant 5 Bls, rue Centrale, 39570 Tre-

nal, La société sera immatriculée au RCS de Lons-le-Saunier.

7320277001 - VS

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par discisson du 10 fevrier 2023, Tas-soniè unique de la societe UBICUS GSAS ni legulation du capital de 1500 euros, ayant son siège social et de l'apudation au 11; impasse de la Vignotte, 39500 Damparia, immasticulée 832 558 528 RCS Lorsi-6-Saunieri a approuvie le compile definitif de liquidation, déchangé Activany NOLOT (demeurant 11, impasse de la Vignotte, 39500 d'emeurant particip de commandat de l'aquidation. L'in-parit) de son mandat de l'aquidation. L'inparis) de son mandat des que asses, ou donné quiltus de sa gestion et prenoncé la clòture de la liquidation, Dépôt des comptes de liquidation au RCS Lons-le-

ENFIN UN SITT **POUR VOS NOUVEAUX** MARCHÉS PUBLICS...



7320394001 - VS

SCI SNCM

SCI
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 3, route de Colsia
38240 THOHETTE-COISIA
RCS Lons-le-Saumer
515 356 293

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Par décision de l'assemblés générale extraordinaire du 31 décembre 2022, il o alé décide la dissolution antitipée de la sociéé de samise en liquidation antitipée de la sociéé de samise en liquidation antible à compter du 31 décembre 2022, il a éte accepte du 31 décembre 2022, il a éte accepte de 13 celle de Collès, 30240 Thoriert-Coleia et tiré le siège de liquidation de le documents de la fiquidation de 16 decembre 16 de la fiquidation servoir notifiés au siège social, Mention en sera faite au RCS de Lons-le-Saurier.

Autres légales

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE LONS-LE-SAUNIER

REDRESSEMENT JUDICIAIRE

JUDICIAIRE

Per agement du 28 (évier 2023, le tibunal sudicier de Lora-le-Saunier a
élondu la procéduse de rodrossement judiciaire ouverte à l'égand de GA.E.C.
DU PLATANE, à ses dirigants : BETHENDE Emmanuel et BETHENO Carole,
demeurant 8, rus de la Madone,
39110 Aresches, dit que les jugements
procencés dans le cadre du redressement judiciaire du GAEC DU PLATANE
sont et seront applicables à BETHENOC
Emmanuel et BETHENOC Carole et ordomné la publicité du dir jugement.
Les crâncies on fun dialt de deux
mois à compter de la publicité au Bodrace pour décrire funs créances auprès du mandistire judiciair.
Fait à Lors-le-Saunier,
le 23 (évrier 2023,
Le Groffier.

7320819301 - DL



Étude de Me Norbert LETESSIER Notaire à SAINT-HÉAND (Loire) 42, boulevard Ravel-de-Malva

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

DÉLAI D'OPPOSITION

DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil

Article 1007 du Code civil

Code de procédure civile

Loin '2016-1547

du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date
du 10 janvier 2023, M. André Person
KOLL, en son want nér ale, demanuant
à Arbest 198000, 6, nos Charles Shant
(ACL), et l'Albest 1980,

agatara cenjules continuis uses sea. Coposition à l'esercice de ses droits pours être formés par boul néarass au près du notaire chargé du réglament de la succession : Me Norbert LETE SSIER, notaire à Sant-Héand (42570), 42, pou-levard Ravel-de-Malval, référence CRP-CEN : 42094, dans le mois suivant la ré-ception par le Garlie du tribunal jud-ciaire de Lons-le-Saurier (dura) de l'especialier de prode-verbal d'objection du prode-verbal d'objection de prode-verbal de de les de tentre.

nent. En cas d'opposition, le légataire sera sournis à la procédure d'envoi en pos-

Avis administratifs

7321056801 - AA

Espace Communautaire Lons Agglomération

Avis d'enquête publique portant sur l'intérêt général d'une extension de la Zone d'Activités « En Bercaille » à

 En Bercaille » a
Villeneuve-sous-Pymont
 et sur la mise en
 compatibilité (DPEMC)
 du PLU de Villeneuve sous-Pymont AVIS

AVIS
Par antik, Ite President d'ECLA a
ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur l'intéret général d'une
extension de la Zone d'Acthitée. En
Bercallie » à Villenauve-sous-Pymont de
ur la mise au compatibilit d'DEMIC du
Plan Local d'Urbanisme do Villenauve-sous-Pymont.
Lièu d'enquête publique : Marie de
Villenauve-sous-Pymont (5870).
Du vendredi 17 mars 2023 à 9 in Da
mard il à avil 2023 à 17 not.
Le President du Tribunal administratif
de Beasangen a désigne M. Jean-Luc
MILET en quable de commissaire enquéteur.

quoteur.
L'ensemble des pièces du dessler d'enquête publique est consultable:
- en version papier : en Mairie de Ville-nauve-sous-Pymont et au siège d'ECIA, Hôtel d'Agglomération, 4, ave-rue du 44ème Ri à Lons-le-Saurier ;

7320923201 - AA

ECLA

Droit de préemption urbain

AVIS

AVIS

1. La délibération du 23 février 2023 par laquelle la contrait communautaire délègue aux communas le DPU à l'acception des rones UX, UY, UX, AUX, et UE est affichée en maines de Beaurne, Bornay, Bried, Cesancey, Chile, Creilly, Condimer, Conflege, Constitueux, Condimer, Conflege, Constitueux, Condimer, Conflege, Constitueux, Condimer, Conflege, Constitueux, Conflege, Constitueux, Conflege, Conflege, Conflege, MacCorney, Massia, Molron, Montajeu, Montmorer, Paranessiales, Peringy, Le Pic, Pubby, Revigny, Saint-Didder, Peral, Vergez, Vernanicle, Very, Villaneuvo et à l'Itôlei d'agglomération, 4 yavenus 44 et là Lons pendant 1 mois.

2. La délibération du 23 février 2023 par laquelle le conseil communautaire délègue au President l'exercise du DPU est atrâctice à l'Hélei d'agglomération pendant 1 mois.

UNE ADRESSE E-MAIL

POUR NOUS ADRESSER VOS ANNONCES LÉGALES **PLUS RAPIDEMENT**

annonces.legales @medialex.fr

Ventes judiciaires

7320515201 - VJ

SCP LETONDOR GOY-LETONDOR MAIROT

Avocats
3, rue Pasteur - 39001 LONG-LE-SAUNIER CEDEX
Jeanthario Jetondor d'arthemis-conseil. Ir
Tét.: 03 84 87 82 66

VENTE PAR ADJUDICATION

Tribunal Judiciaire de Lons-Le-Saunier, site Anne Frank, 295, rue Georges

LUNDI 3 AVRIL 2023 à 10 h 00

A la requête de la sociate FOS FRANCE (venant aux droits de la CAISSE 2) EPARGNE ET DE PREVOYANCE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE), 74, rus la la Fédération, 75015 Paris.

COMMUNE de MOISSEY (Jura)

COMMUNE de MOISSEY (Jura)
Una propriété bâtie et non bâtéise 11, route d'Auxenne, ainsi composée :
11 une maison d'habitation quirace habitatie 12,3 8 m²) comprenant :
- au rez-de-chaussée : entrée, cusine équipee ouverte sur sélour et salon, déparament, salte de bains auce WC, deux pièces à usage de rangement, basendier, toleites, garago :
- au 1 er fage ; salon, deux chambres manasséées :
2" un bâthment à usage de hangar et d'atséez, avec bursau (surface 437,47 m²). Soi et terrain alterant, cour et jerdin, acction ASIn* 579 (sal 23 a 82 ca) et n° 592 (sol 10 a 89 ca).

Mise à prix : 36 000 euros

Miss à prix: 36 000 euros

Visite la 16 mars 2023 à 14 n 00 par la SAS ACTIO, commissaines de justice à
Lors-Le-Saunier, 161: 03 e4 65 01 00).

Cutre chargés, datasse sil conditions ancées au cahier des conditions de la
value consultation de la condition de la condition